

PALLADIUM COMPANY

Société par Actions Simplifiée

Au capital variable de 100 à 1.000.000 €

Au capital versé de 1.000 €

Siège social : 3, rue Curie

51450 BETHENY

919 351 031 R.C.S de REIMS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 1ER JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le premier juin, à neuf heures,

L'associée unique, **la société « GROUPE PALLADIUM »**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé au 56, rue de l'Eglise (62920) CHOCQUES,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- **Modification de la dénomination sociale ;**
- **Modification corrélative de l'article 3 des Statuts ;**
- **Transfert du siège social ;**
- **Modification corrélative de l'article 4 des Statuts ;**
- **Agrément du retrait partiel de la Société « GROUPE PALLADIUM » ;**
- **Agrément de la valorisation dudit retrait ;**
- **Agrément d'une nouvelle associée ;**
- **Agrément d'une nouvelle associée ;**
- **Agrément d'un nouvel associé ;**
- **Agrément d'un nouvel associé ;**
- **Agrément des modalités d'une augmentation dans le cadre de la variabilité du capital ;**
- **Délégation à la Présidence des pouvoirs pour réaliser le retrait, l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des Statuts ;**
- **Changement de Présidence ;**
- **Nomination de la Direction Générale ;**
- **Questions diverses ;**
- **Pouvoir pour réaliser les formalités.**

PREMIERE DECISION – MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide de modifier la dénomination sociale, qui sera désormais : 360LABS.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

« ARTICLE 3 – Dénomination sociale »

3.1. La Société a pour dénomination sociale :

360LABS

3.2. Dans tous les actes, factures, annonces, publication et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement « Société par Actions Simplifiée » ou des initiales « S.A.S » et de l'indication du montant du capital social. »

DEUXIEME DECISION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide de transférer le siège social au 13, rue du Bois (80118) LE QUESNEL, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des Statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social »

Le siège social est fixé au :

**13, rue du Bois
80118 LE QUESNEL**

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés. »

**TROISIEME DECISION – AGREMENT DU RETRAIT PARTIEL
DE LA SOCIETE « GROUPE PALLADIUM »**

L'associée unique agréée le retrait partiel de la société « GROUPE PALLADIUM », Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé au 56, rue de l'Eglise (62920) CHOCQUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ARRAS sous le numéro 902 859 313, à hauteur de 780 actions qu'elle possède dans la société « PALLADIUM COMPANY », à compter de ce jour, ainsi que la valorisation dudit retrait à la valeur d'un euro (1,00 €) par action, dans le cadre de la variabilité du capital.

QUATRIEME DECISION – AGREMENT D'UNE NOUVELLE ASSOCIEE

L'associée unique décidé d'agréer la société dénommée « G-KAM INVEST », Société par Actions Simplifiée, au capital de 100 €, dont le siège social est situé au 81 bis, route Nationale (80480) DURY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 913 089 314, en qualité de nouvelle associée.

CINQUIEME DECISION – AGREMENT D’UNE NOUVELLE ASSOCIEE

L’associée unique décidé d’agréer la société dénommée « WMWORKS », Société par Actions Simplifiée, au capital de 100€, dont le siège social est situé au 18 rue de Corbeil (77176) SAVIGNY-LE-TEMPLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 918 501 339, en qualité de nouvelle associée.

SIXIEME DECISION – AGREMENT D’UN NOUVEL ASSOCIE

L’associée unique décide d’agréer Monsieur Carl, Jean-Claude, Bernard, Guillaume, WYBO, né le 18 juin 2000 à AMIENS (80000), demeurant au 13, rue du Bois (80118) LE QUESNEL, de nationalité française, en qualité de nouvel associé.

SEPTIEME DECISION – AGREMENT D’UN NOUVEL ASSOCIE

L’associée unique décide d’agréer Monsieur Isaac GELAIN, né le 17 mars 1987 à VALDAGNO-ITALIE (ITALIE), demeurant au 12, chemin de Belle-Combe (1093) LUTRY - SUISSE, de nationalité italienne, en qualité de nouvel associé.

HUITIEME DECISION – AGREMENT DES MODALITES D’UNE AUGMENTATION DANS LE CADRE DE LA VARIABILITE DU CAPITAL

L’associée unique autorise la Présidence à procéder, dans le cadre de la variabilité du capital, à une augmentation du capital aux modalités et conditions suivantes :

- Montant de l’augmentation du capital : **220,00 €** ;
- Nombre de titres à émettre : **220 actions** ;
- Augmentation réservée à : **La société « G-KAM INVEST »** ;
- Souscription au plus tard le : **30 juin 2024** ;
- Libération du capital : **à la souscription.**

- Montant de l’augmentation du capital : **220,00 €** ;
- Nombre de titres à émettre : **220 actions** ;
- Augmentation réservée à : **La société « WMWORKS »** ;
- Souscription au plus tard le : **30 juin 2024** ;
- Libération du capital : **à la souscription.**

- Montant de l’augmentation du capital : **220,00 €** ;
- Nombre de titres à émettre : **220 actions** ;

- Augmentation réservée à : **Monsieur Carl WYBO** ;
 - Souscription au plus tard le : **30 juin 2024** ;
 - Libération du capital : **à la souscription.**
-
- Montant de l'augmentation du capital : **120,00 €** ;
 - Nombre de titres à émettre : **120 actions** ;
 - Augmentation réservée à : **Monsieur Isaac GELAIN** ;
 - Souscription au plus tard le : **30 juin 2024** ;
 - Libération du capital : **à la souscription.**

**NEUVIEME DECISION : DELEGATION A LA PRESIDENCE DES POUVOIRS POUR
REALISER LE RETRAIT PARTIEL, L'AUGMENTATION
DE CAPITAL ET PROCEDER AUX MODIFICATIONS
CORRELATIVES DES STATUTS**

L'associée unique mandate et donne tous pouvoirs à la Présidence pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions qui précèdent et notamment de :

- Transmettre à la société « GROUPE PALLADIUM » l'acceptation de son retrait partiel et de la valorisation dudit retrait ;
- Procéder à l'annulation des actions rachetées et réduire le capital en conséquence ;
- Transmettre aux sociétés « G-KAM INVEST », « WMWORKS » et à Messieurs Carl WYBO et Isaac GELAIN, l'acceptation de leur proposition d'augmentation de capital ;
- Procéder aux modifications corrélatives des Statuts ;
- Etablir la liste des associés ;
- Procéder au remboursement des titres à annuler.

DIXIEME DECISION – CHANGEMENT DE PRESIDENCE

L'associée unique prend acte de la démission de la société « GROUPE PALLADIUM » de ses fonctions de Présidente, notifiée le 1^{er} mars 2024 à la Société et à l'associé unique.

L'associée unique décide de nommer en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée indéterminée et à compter de ce jour, la société « G-KAM INVEST », Société par Actions Simplifiée, au capital de 100€, dont le siège social est situé au 81 bis, route Nationale (80480) DURY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amiens sous le numéro 913 089 314.

ONZIEME DECISION – NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE

L'associée unique décide de nommer en qualité de nouvelle Directrice Générale, pour une durée indéterminée et à compter de ce jour, la société « GROUPE PALLADIUM », Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé au 56, rue de l'Eglise (62920)

CHOCQUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Arras sous le numéro 902 859 313.

DOUZIEME DECISION – NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE

L'associée unique décide de nommer en qualité de nouvelle Directrice Générale, pour une durée indéterminée et à compter de ce jour, la société « WMWORKS », Société par Actions Simplifiée, au capital de 100€, dont le siège social est situé au 18 rue de Corbeil (77176) SAVIGNY-LE-TEMPLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 918 501 339.

TREIZIEME DECISION – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'associée unique décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée indéterminée et à compter de ce jour, Monsieur Carl, Jean-Claude, Bernard, Guillaume, WYBO, né le 18 juin 2000 à AMIENS (80000), demeurant au 13, rue du Bois (80118) LE QUESNEL, de nationalité française.

QUATORZIEME DECISION – CHANGEMENT DE L'OBJET SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE « OBJET » DES STATUTS

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide de modifier, à compter de ce jour, l'objet social pour :

- L'animation de sociétés contrôlées directement ou indirectement en tout et partie, en participant activement à leur contrôle ;
- La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou location-gérance ;
- La participation directe ou indirecte dans toutes les opérations financières ayant un lien avec l'objet social ;
- La réalisation au sein du groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, économiques ou immobiliers ;
- L'acquisition, vente, gestion et la cession de participations dans toutes sociétés, entreprise ou groupements quelconques ;
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

En conséquence, l'article « Objet » des Statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – Objet

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'animation de sociétés contrôlées directement ou indirectement en tout et partie, en participant activement à leur contrôle ;*
- La participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou location-gérance ;*
- La participation directe ou indirecte dans toutes les opérations financières ayant un lien avec l'objet social ;*
- La réalisation au sein du groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, économiques ou immobiliers ;*
- L'acquisition, vente, gestion et la cession de participations dans toutes sociétés, entreprise ou groupements quelconques ;*
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;*
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.*

La Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires. »

QUINZIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

La société « GROUPE PALLADIUM »

Représentée par Monsieur Clément AIME,
en sa qualité de Président

Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation
des fonctions de Directrice Générale* »

Bon pour acceptation des fonctions de
Directrice Générale

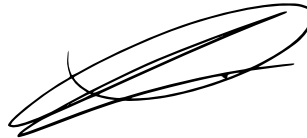


La société « G-KAM INVEST »

Représentée par Monsieur Kévin GUILBAUX,
en sa qualité de Président

Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation
des fonctions de Présidente* »

Bon pour acceptation des fonctions de
Présidente



La société « WMWORKS »

Représentée par Monsieur Wisseme BENOSMANE,
en sa qualité de Président

Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation
des fonctions de Directrice Générale* »

Bon pour acceptation des fonctions de
directrice générale



Monsieur Carl WYBO

Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation
des fonctions de Directeur Général* »

Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général

